

## **CREDIXIA observe de Forte Disparité Tarifaire pouvant atteindre jusqu'à 43% sur les Délégations d'Assurances de Prêts Immobiliers**

Le choix de l'assurance emprunteur est un élément clé à négocier lors de la mise en place d'un prêt immobilier. En choisissant une délégation d'assurance, **qui est en moyenne 40% moins chère qu'une assurance groupe proposée par la banque**, l'emprunteur peut réaliser d'importantes économies sur le cout global de son prêt. Cependant, le choix entre les différents contrats individuels n'est pas aisé. **CREDIXIA** constate une forte disparité entre les délégations d'assurances proposées par les compagnies d'assurances : **il est possible de réaliser jusqu'à 43% d'économie d'une délégation à une autre en fonction du choix de l'assureur !**

### **Faites appel à un courtier en assurance de prêt !**

Chaque compagnie d'assurance applique un taux préférentiel selon la profession, la tranche d'âge et le montant du prêt qu'elle souhaite capter d'où l'importance de faire appel à un courtier. **CREDIXIA**, en relation avec tous les acteurs du marché, réalise une étude comparative à chaque demande de prêt et sélectionne le contrat le plus adapté au profil de l'emprunteur, au meilleur cout tarifaire et, à garanties au minimum égales à celles prévues dans le contrat groupe de la banque émettrice de l'offre de prêt.

### **CREDIXIA sélectionne la meilleure délégation d'assurance**

La dernière étude comparative réalisée par **CREDIXIA** (septembre 2012) auprès de ses compagnies d'assurances partenaires révèle d'importantes différences de coûts tarifaires, à garanties identiques, entre les délégations d'assurances.

A titre d'exemple : **un homme âgé de 40 ans qui emprunte 100 000 euros sur 15 ans** pour l'achat d'une Résidence Principale et qui doit souscrire une garantie Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie / Incapacité Temporaire et Totale dès le 91 ème jour et Invalidité Permanente Totale obtient des conditions tarifaires différentes en fonction des compagnies interrogées :

La délégation d'assurance la moins chère, à garanties identiques, proposée par **CREDIXIA** ressort à un **taux de 0,166 %** du capital restant dû **ce qui représente un cout total d'assurance d'un montant de 2 490 €**. Tandis que le taux moyen de la délégation d'assurance la plus chère ressort à **0,29 % ce qui représente un cout total d'assurance de 4 350 €**.

Dans cet exemple, **CREDIXIA** fait gagner 1 860 € sur le cout total de l'assurance **soit 43% d'économie**.

**A propos de CREDIXIA** : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers et assurances de prêts. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 13 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA\*
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet\*
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

\* Offre réservée à l'acquisition d'une résidence principale et à tout emprunteur possédant moins de trois biens immobiliers, hors restructuration et prêt professionnel.